

# ALERTE! ROUGEOLE!



## ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Dès l'arrivée d'une personne présentant de la fièvre et de la toux ou un rash :

- lui faire porter un **masque** chirurgical et **l'isoler** dans un local fermé ou une section retirée de la salle d'attente.



## SIGNES ET SYMPTÔMES \*

- **Fièvre** de 38,3 °C ou plus
- **Toux, rhume ou conjonctivite**
- **Rash maculopapulaire d'abord à la figure et ensuite généralisé**
- Signe pathognomonique : dépôts blanchâtres sur la face interne des joues appelés taches de **Koplik**

\* Le tableau clinique est parfois atténué chez les personnes vaccinées.

## DIAGNOSTIC

1. Recherche des **IgM** et des **IgG** contre la rougeole au moins **3 jours** après le début du rash
2. Recherche des **IgM contre le parvovirus B19 et la rubéole** afin d'éliminer d'autres maladies érythémateuses
3. **Isolement du virus** dans un échantillon clinique, idéalement un spécimen d'**urine** prélevé **dans les 7 jours** suivant le début du rash

N'oubliez pas d'aviser le centre de prélèvements avant d'y envoyer un patient afin que l'étiquette respiratoire soit appliquée.

## EXCLUSION DU CAS

Le patient doit être isolé à la maison pendant les **4 jours** suivant l'apparition du rash.

## DÉCLARATION

Tout cas suspect de rougeole doit être déclaré à la direction de santé publique, sans attendre le résultat des analyses.



[msss.gouv.qc.ca/rougeole](http://msss.gouv.qc.ca/rougeole)

Images : Jean-Bernard Girodias, pédiatre, CHU Sainte-Justine  
BSIP

Texte adapté de l'affiche intitulée *Alerte! Rougeole!* produite par la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides.

Santé  
et Services sociaux

Québec

